

---

---

# **DIRECTION DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES**

**Troisième série de questions et commentaires  
pour le programme décennal de dragage  
d'entretien à la marina de Saurel  
sur le territoire de la municipalité de Sorel  
par Marina de Saurel inc.**

**Dossier 3211-02-211**

**Le 15 octobre 2010**

*Développement durable,  
Environnement  
et Parcs*

**Québec** 

## TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION .....	1
QUESTIONS ET COMMENTAIRES .....	1
1. GESTION FINALE DES SÉDIMENTS.....	1
2. ÉCHANTILLONNAGE.....	1
3. IDENTIFICATION DES ZONES CONTAMINÉES .....	2
4. DRAGAGE DES SÉDIMENTS.....	2
5. GESTION DES EAUX .....	2
6. ENVIRONNEMENT SONORE .....	3
7. PHYSIOGRAPHIE ET GÉOLOGIE .....	3

## **INTRODUCTION**

Le présent document comprend une troisième série de questions et de commentaires adressés à Marina de Saurel inc. dans le cadre de l'analyse de recevabilité de l'étude d'impact sur l'environnement pour le programme décennal de dragage d'entretien à la marina de Saurel.

Ce document découle de l'analyse réalisée par le Service des projets en milieu hydrique de la Direction des évaluations environnementales en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ainsi que de certains autres ministères et organismes. Cette analyse a permis de vérifier si les exigences de la directive du ministre et du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (R.R.Q., 1981, c. Q-2, r. 9) ont été traitées de façon satisfaisante par l'initiateur de projet.

Avant de rendre l'étude d'impact publique, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs doit s'assurer qu'elle contient les éléments nécessaires à la prise de décision. Il importe donc que les informations demandées dans ce document soient fournies au Ministère afin qu'il puisse juger de la recevabilité de l'étude d'impact et, le cas échéant, recommander au ministre de la rendre publique.

## **QUESTIONS ET COMMENTAIRES**

### **1. GESTION FINALE DES SÉDIMENTS**

Dans l'addenda d'août 2010, l'initiateur mentionne que les sédiments présentant un niveau de contamination A-B seront dirigés au dépôt de matériaux secs de Joly construction inc. Or, ce dépôt de matériaux secs est aujourd'hui fermé de sorte qu'il est impossible d'y déposer les sédiments qui seront excavés des deux parcs nautiques.

**QC-1** L'initiateur doit trouver un autre mode de gestion terrestre pour les sédiments classés de niveau de contamination A-B et identifier les impacts qui y sont associés.

### **2. ÉCHANTILLONNAGE**

Plusieurs échantillonnages ont été réalisés dans le cadre de ce projet avec, dans le cas de l'échantillonnage de 2010, des résultats chimiques différents.

**QC-2** L'initiateur doit détailler les méthodologies d'échantillonnage employées lors des différentes campagnes de caractérisation (protocole d'échantillonnage, types d'échantillons recueillis, épaisseur d'échantillonnage, méthode d'analyse, préparation des échantillons, etc.).

**QC-3** Qu'est-ce qui explique la divergence de résultat entre les caractérisations antérieures et celle de 2010?

**QC-4** L'initiateur doit expliquer pourquoi les résultats antérieurs, qui démontraient une contamination A-B ou encore B-C, ne sont plus considérés dans le calcul du volume des sédiments contaminés.

### **3. IDENTIFICATION DES ZONES CONTAMINÉES**

À la page 18 de l'addenda, l'initiateur mentionne que « les zones de sédiments A-B ont été délimitée à partir de la méthode des polygones et ajustées selon la connaissance du milieu en questions ».

**QC-5** L'initiateur doit expliciter et détailler la méthode utilisée pour délimiter les deux zones contaminées.

### **4. DRAGAGE DES SÉDIMENTS**

L'initiateur mentionne que les zones de dragage seront confinées à l'aide d'un rideau placé à l'entrée de chacun des parcs nautiques.

**QC-6** L'initiateur doit indiquer comment seront installés les rideaux de confinement afin de permettre le passage des chalands.

À la page 24, l'initiateur mentionne que « la tolérance de mise en suspension des sédiments sera évaluée afin d'ajuster la vitesse de remontée du godet ».

**QC-7** L'initiateur doit s'engager à effectuer un suivi des matières en suspension lors du dragage. Le protocole de suivi devra être déposé au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, avant sa réalisation, pour approbation.

### **5. GESTION DES EAUX**

Le programme décennal de dragage prévoit, pour les sédiments présentant un niveau de contamination A-B, une étape d'assèchement préalable à leur gestion finale. Dans le cas des sédiments ne présentant pas de contamination, ceux-ci seront transportés sans assèchement jusqu'à la sablière identifiée pour la gestion finale. L'assèchement des sédiments sera, dans ce cas, fait sur place.

**QC-8** Comment seront gérées les eaux issues de l'assèchement des sédiments (niveau de contamination A-B et <A)?

**QC-9** Dans l'éventualité d'un rejet direct dans un cours d'eau, comment l'initiateur s'assurera de respecter l'exigence technologique de 30 mg/l de matières en suspension?

**QC-10** L'initiateur doit s'engager à réaliser un suivi de la qualité de l'eau souterraine au site d'assèchement des sédiments implanté au quai de la Marine sur le terrain de la Société des parcs industriels Sorel-Tracy.

Afin d'éviter de salir les routes empruntées par les camions au moment du transport, un lavage des camions est prévu aux sites de transbordement et de gestion finale des sédiments.

**QC-11** Quel sera le volume d'eau généré par le lavage des camions?

**QC-12** Comment seront gérées les eaux issues du lavage des camions? Seront-elles envoyées directement au fleuve ou encore soumises à un procédé de traitement?

**QC-13** Dans l'éventualité d'un rejet direct dans un cours d'eau, comment l'initiateur s'assurera de respecter l'exigence technologique de 30mg/l de matières en suspension?

## 6. ENVIRONNEMENT SONORE

**QC-14** L'initiateur doit s'engager à réaliser, peu de temps avant la réalisation des travaux (bruit ambiant) et à quelques reprises pendant la réalisation du projet, une évaluation quantitative de l'environnement sonore aux points sensibles qui entourent la marina (résidences, hôpitaux, écoles) ainsi que sur le tronçon de circulation constitué par le chemin Saint-Roch et la rue Bourget. Le protocole de suivi du climat sonore devra être déposé au Ministère avant sa réalisation.

Compte tenu de la nature des travaux qui seront effectués, il est possible que les mesures prises lors du suivi du climat sonore montrent des dépassements des niveaux sonores tel qu'établis dans les documents *Limites et lignes directrices préconisées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs relativement aux niveaux sonores provenant d'un chantier de construction* et *Recommandations administratives du MDDEP concernant les nuisances sonores relatives au bruit routier*.

**QC-15** Dans le but de respecter les normes établies dans les documents mentionnés en préambule, l'initiateur doit identifier les situations susceptibles de présenter un dépassement des niveaux sonores, les moyens mis en place pour circonscrire ces situations et préciser les mesures raisonnables et faisables qui seront prises pour réduire au minimum l'ampleur et la durée de ces dépassements.

## 7. PHYSIOGRAPHIE ET GÉOLOGIE

**QC-16** Le texte de la section 2.2.1 (Physiographie et géologie) devrait être remplacé par le texte qui suit :

Au site de dragage et aux sites de disposition des sédiments (carte 1, Délimitation de la zone d'étude), le socle rocheux est constitué de roches sédimentaires appartenant à la province géologique de la plate-forme du Saint-Laurent et de la sous-province de la plate-forme des Basses-terres du Saint-Laurent. Plus précisément, au site de dragage, le

socle est constitué de shale arénacé (Globensky, 1993; Globensky, 1987) avec interlits de grès et quelques lits ou lentilles de calcaire lumachelliques (Formation de Nicolet, Groupe de Lorraine). Au site de disposition des sédiments « A-B », il est formé de shale calcaireux avec de nombreux interlits de calcaire et quelques lits de grès (Formation de Pontgravé, Groupe de Lorraine) tandis qu'au site de disposition potentiel des sédiments « A », il est formé de shale silteux et de grès (Formation de Bécancour, Groupe de Queenston). Le Groupe de Queenston succède au Groupe de Lorraine en continuité sédimentaire. Son épaisseur varie de façon générale entre 392 à 700 m (Globensky, 1993) tandis que celle du Groupe de Lorraine est de plus de 600 m (Globensky, 1976).

De plus, il est important de prendre note qu'il s'agit bien de shale et non de schiste : ce sont des variétés de roches distinctes. D'autre part, il s'agit du Groupe de Queenston et non de la Formation de Queenston.

**Annie Bélanger**, B.Sc. chimie, M.Sc. sciences de la terre  
Chargée de projet  
Service des projets en milieu hydrique